titution a été réclamée avec instance; nous croyons superflu de répéter maintenant qu'un patriarche, comme chef d'une nation et comme père spirituel, est obligé par devoir religieux non moins que par devoir de la charge qui lui est imposée, d'éarter et de réprimer, (si toutefois quelqu'un osait encore s'en rendre coupable), ceux qui exercent de semblables actes, condamnés et réprouvés de Dieu et si bien que des hommes honorables et supérieurs en les combattant intimement, il a nécessairement et naturellement amoindri sa valeur personnelle, comme aussi une dignité aussi considérable que l'est celle du patriarcat. Nous jugeons encore superflu de redire ici, comme une chose déjà connue, que notre très puissant souverain a voulu tout le bonheur de votre nation, portion de ses fidèles sujets, et l'administration bien réglée de ses revenus, afin qu'ils ne soient pas vainement et sans fruit consommés ou dissipés par l'un ou par l'autre, mais au contraire qu'ils soient dépensés dans l'intérêt de l'enseignement public et pour soulager les pauvres nécessiteux. En un mot, Sa Majesté Impériale considérant comme une nécessité de préserver la nation de toute vexation ou dommage quelconque, soit dans l'ordre spirituel ou temporel, nous faisons savoir, ainsi qu'il a été dit, que sur le témoignage unanime des métropolitains, clergé, notables de votre église, il a été ordonné en vertu d'un décret impérial de déposer le susdit sieur Anthime. Vous procéderez donc maintenant à l'élection de son remplaçant au siége patriarcal et par un rapport vous instruirez de l'affaire la Sublime Porte.

Vous n'ignorez pas que plus la jouissance d'un droit, tel que celui de la présente élection, est honorable, plus aussi l'exercice en est difficile, délicat et important. Celui qui est nommé Père spirituel et chef de toute une nation et qui reçoit la direction des affaires religieuses, doit en être digne. Il n'est pas besoin de vous rappeler combien il est inconvenant et vil de mêler à une élection, au mépris du droit, des considérations de personnes et des passions. Il faut que celui qui est candidat à la dignité patriarcale soit sans défaut du côté de la religion et de la conduite, comme aussi tout autre rapport; il faut qu'il soit soumis au souverain, et capable d'apprécier avec les droits acquis par les bienfaits du gouvernement impérial, le prix de la fidélité. Il faut enfin qu'il connaisse les devoirs de sa dignité qui sont d'être juste et droit. La nomination d'un tel homme réussira avec votre union et par une élection convenable prévenant toute animosité et intérêt personnel, conformément à la volonté de notre très juste souverain, et faite d'après les anciens privilèges et selon vos coutumes religieuses.

Donc, après avoir procédé, comme le règlement l'exige, à la nomination d'un des métropolitains, en qualité de vicaire, vous vous occuperez de l'élection avec bon ordre et convenablement, comme il a été dit, tâchant de choisir d'un commun accord une personne douée des qualités requises, puis vous vous presserez d'en référer à nous par un rapport général.

1254 le 1er Z'ilhidjé.

Par ordonnance impériale du 12 novembre :

S. A. Halil pacha, ex-ministre de la marine, est nommé gouverneur-général de l'Eyalet d'Aïdin, qui comprend six provinces, en remplacement d'Agop pacha, mis en disponibilité ;

Fessoulah aga est nommé caïmacam de la province de Kars.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, le Sultan s'est rendu, avec sa suite ordinaire, à la mosquée du Sultan Bayazid, pour y assister à la prière de midi.

— Samedi dernier, LL. AA. le Grand-Vézir et le Cheik ul-Islam, dans les ministères des hauts fonctionnaires des diverses administrations se sont rendus au palais impérial de Tchéragan où ils ont été reçus en audience solennelle *(Réïzâb)* pour présenter leurs félicitations à l'occasion des fêtes du Courban-Bairam.

— Ainsi que nous l'avions annoncé, les fêtes du Courban-Bairam ont commencé mardi de la semaine dernière et se sont terminées le samedi suivant. Ce même jour, les bureaux de la Porte ont été ouverts, et les fonctionnaires se sont fait réciproquement les félicitations d'usage.

Si le temps le permet, une grande revue des troupes de la garnison de la capitale, suivie d'une petite guerre, aura lieu après demain, dans la plaine de Tchirpidji située à une demi lieue de Constantinople, entre Santéfano et les Eaux-Douces d'Europe. Depuis quelques jours, de grands préparatifs se font dans cette plaine sous les ordres du ministre de la guerre, S. Exc. Riza pacha, et du grand-maître de l'artillerie, S. A. Ahmet Fédhi pacha. Un grand nombre de magnifiques tentes y ont été dressées. Ces grandes manœuvres s'exécuteront en présence de S. M. le Sultan, ses ministres et des hauts fonctionnaires des diverses administrations. Voici le nombre des troupes qui se trouvent à Tchirpidji.

12 bataillons d'infanterie de la garde impériale, environ. . .	9,600 h.
16 bataillons de la ligne.	13,000 »
2 régiments de cavalerie de la garde impériale.	2,800 »
4 régimens de cavalerie de la ligne.	5,600 »
2 régimens d'artillerie	4,200 »
2 régimens de génie.	900 »
Environ. . . :	33,100 »

Le jour de ces manœuvres, les bureaux de la Porte seront fermés.

— Hier lundi, sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, s'est rendu de Thérapia à Constantinople, chez S. A. le Grand-Vézir, où se trouvait déjà le ministre des affaires étrangères, et a eu avec ces deux hauts fonctionnaires une conférence qui a duré une grande partie de la journée. C'est par ce motif que le Grand-Vézir et le ministre des affaires étrangères ne se sont pas rendus hier à la Porte.

— Samedi dernier, M. Mousurus, ex-ministre ottoman à Athènes, et nommé dernièrement en la même qualité à Vienne, est arrivé à Constantinople à bord du bateau à vapeur de l'état l'*Esseri-Djedid*, qui s'était rendu au Pirée pour être mis à sa disposition. Le jour de son arrivée, M. Musurus s'est rendu à la Porte et a fait sa visite à S. A. le Grand-Vézir et à S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

— Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, M. Titow, ministre plénipotentiaire de Russie, a quitté jeudi dernier sa résidence d'été de Büyukdéré, et est venu occuper, avec Mme Titow et toutes les personnes de la mission, le palais de l'ambassade, à Péra.

— M. le général de division Aupick, ministre plénipotentiaire de la République française, qui devait quitter samedi dernier sa résidence d'été de Thérapia, se viendra habiter le palais de l'ambassade à Péra que dans le courant de cette semaine.

— Méhémet pacha, ambassadeur ottoman à Londres, part demain, avec toutes les personnes qui composent son ambassade, à bord du bateau à vapeur français, pour se rendre à son poste. Samedi dernier, Méhémet pacha a été reçu en audience de congé par S. M. le Sultan.

Dimanche dernier, Méhémet pacha, accompagné du premier secrétaire de l'ambassade, Cabouli éfendi, s'est rendu à Péra, et a fait une visite à M. le comte de Stürmer, internonce d'Autriche.

— Derwich pacha, sous-directeur de l'école militaire, nommé en dernier lieu commissaire de la Porte pour la question de délimitation des frontières turco-persanes, doit qui ter prochainement Constantinople pour aller remplir sa mission.

— M. Tchirikoff, commissaire russe pour les délimitations des frontières turco-persanes, est arrivé hier à Constantinople à bord du bateau à vapeur d'Odessa la *Chersonèse*.

— Le colonel d'état-major Edhem bey vient d'être nommé aide-de-camp de S. M. le Sultan.

— Nourret éfendi, chef de bataillon, part demain, à bord du bateau à vapeur français, pour se rendre en France où il complétera son instruction militaire.

— Dimanche dernier, le conseil de la réserve a tenu sa séance hebdomadaire au Séraskiérat, sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

— M. B. Vincent Berthoud, (Ziver aga) originaire de Suisse, et depuis quinze ans attaché, en qualité d'interprète particulier, à Talat éfendi, qu'il a eu l'honneur d'accompagner dans toutes ses missions extraordinaires dans l'empire qu'à l'étranger, vient de prendre congé de ce fonctionnaire de la Porte. M. V. Berthoud rentre dans ses foyers, en Suisse, en profitant du départ de l'ambassade ottomane pour Londres, qui aura lieu par le paquebot français du 15 de ce mois.

— Mgr Agopos, nommé en dernier lieu patriarche des Arméniens non-unis, dont nous avons annoncé l'arrivée à Constantinople mercredi dernier, s'est rendu hier à la Porte, accompagné de son clergé et d'une nombreuse suite, pour y recevoir l'investiture de ses fonctions.

— D'après le *Toulonnais*, l'escadre française de la Méditerranée se trouve composée et répartie de la manière suivante :

Le vaisseau à trois ponts le *Friedland*, monte par le vice-amiral commandant, la frégate à vapeur le *Fulton*, la corvette à vapeur le *Phlégéton* et le *Pluton*, qui arrivent en très mauvais état sont à Naples, les vaisseaux à trois ponts le *Souverain* et l'*Océan*, à Palerme; les vaisseaux le *Jemmapes* et l'*Hercule*, à Messine; la frégate à vapeur la *Poisonne*, à Syracuse, le vaisseau le *Jupiter*, la frégate *Psyché* et la frégate à vapeur *Panama* dans l'Adriatique. La frégate à vapeur *Panama* et la corvette à vapeur le *Solon* entretiennent les communications entre les diverses fractions de l'escadre.

» On annonce que l'*Océan* et le *Souverain* vont partir pour Toulon, où tous les bâtiments faisant partie de l'escadre doivent aller se ravitailler successivement, et que le vaisseau le *Jupiter* est rappelé de l'Adriatique. »

— On écrit d'Odessa, le 30 octobre :

« Le général Le Flo a annoncé officiellement, au consul de la République française dans cette résidence, son arrivée à St-Pétersbourg, où l'Empereur Nicolas l'a très bien accueilli, sans le reconnaître toutefois comme chargé d'affaires. S. M. attend, pour cela, que la République soit mieux consolidée en France. Des lors le fait de l'envoi de M. Pablen à Varna ne serait pas quelque fable. »

— On lit dans le *Journal de St Pétersbourg* :

« Par ordre de M. le directeur en chef, le département des postes vient de faire annoncer, qu'en raison de la multiplicité des envois expédiés dans ces derniers temps à Constantinople, et qui embarrassent extrêmement la marche de notre poste de terre, il a été jugé indispensable d'expédier dorénavant par mer, en passant par Odessa, pendant la durée de la navigation, c'est-à-dire depuis le 15 février jusqu'au 15 novembre, les envois des particuliers pesant plus de 10 livres russes.

» Le port de ces envois a été légèrement diminué comparativement à la taxe fixée pour leur expédition par la voie de terre, à travers la Moldavie et la Valachie. Ce port est fixé ainsi qu'il suit : les frais de transport et d'assurance seront payés, depuis le lieu d'expédition jusqu'à Odessa, d'après les tarifs annoncés le 30 juin 1853 par S. M. l'Empereur, en calculant les distances depuis le chef-lieu du gouvernement d'où l'expédition de l'envoi a lieu jusqu'à Kherson; pour le transport par mer d'Odessa à Constantinople, il sera perçu un port uniforme de 60 cop. d'arg. par colis, quel qu'en soit le poids, et une taxe d'assurance de 1 1/4 p. 0/0 de sa valeur déclarée.

» Les envois des particuliers pesant moins de quatre livres, ou contenant des objets de prix, continueront à être expédiés par la voie de terre comme par le passé. »

— On lit dans le *Siècle*, journal de Paris :

« M. Viette, l'un des premiers joailliers de Paris, vient de confectionner la plus riche pièce de joaillerie qu'on ait vue de nos jours: nous avons pu l'admirer. C'est un harnachement de cheval tout en diamants, émeraudes et perles fines de la valeur de près d'un million. Aujourd'hui, ce chef-d'œuvre est parti pour la Turquie. »

— C'est par erreur que nous avons dit dans notre précédent numéro que le bateau à vapeur *Yéni-Dunia* acheté par le gouvernement ottoman appartenait à M. Gumondis. M. Gumondis, négociant russe, en était le propriétaire.

— On lit dans les journaux de Paris du 19 octobre :

« Un de six médecins sanitaires que la France a envoyés en Orient, a fait une lecture à l'académie de Médecine sur le choléra d'Egypte. Ce médecin, le docteur Willemain, depuis six mois résidant au Caire afin d'y conjurer la peste à l'aide de l'hygiène d'Europe, a éprouvé une dangereuse attaque de choléra. Pour mettre sa convalescence à l'abri de tout nouveau péril, les médecins du vice-roi, les docteurs Clot-bey et Gaëtany-bey, l'ont engagé à retourner à Paris. A l'en croire, il aurait guéri plusieurs cholériques en leur administrant, dans la période calme et algide, des prises de haschisch en teinture : ce qui veut dire qu'on fait macérer le chanvre égyptien dans un véhicule alcoolique. M. Willemain assure qu'il guérissait ainsi ses malades après les avoir enivrés »

Nous reproduisons, pour nos abonnés de l'extérieur, les deux supplémens que nous avons publiés hier et avant-hier sur les derniers évènemens de Vienne.

1er SUPPLÉMENT.

NOUVELLES HOSTILITÉS A VIENNE.

Des évènemens de la plus haute gravité ont eu lieu à Vienne dans la journée du 28 octobre. Les troupes qui cernaient la ville depuis quelques jours en sont venues aux mains avec les habitens. On n'a peut-être jamais vu un acharnement pareil à celui qui a été mis soit dans l'attaque soit dans la défense. Les troupes ont été obligées d'enlever quartier par quartier à l'aide de la mitraille, qui portait la mort et la destruction dans tous les faubourgs en même temps. On en jugera par les détails suivans d'une lettre de Trieste, en date du 31 octobre, et arrivée ici aujourd'hui voie d'Athènes. Nous la publions textuellement :

« Par une estafette expédiée de Vienne le 28 octobre, à 6 heures du soir, et par une dépêche télégraphique datée du même jour à 10 heures du soir, nous apprenons des évènemens de la plus haute importance.

» Le 26, le prince de Windischgrätz parut devant Vienne; le 27 il somma la ville et lui accorda jusqu'au 28, à 10 heures du matin, pour se rendre.

» Le 28, à 10 heures et demie du matin l'attaque eut lieu sur toute la ligne, qui se déployait depuis la Barrière de la Favorite jusqu'au Danube. Jellachich, marchant par le Prater et la Brigittenau, déboucha d'un côté dans la Léopoldstad et la Jägerzeile et s'avança de l'autre côté jusqu'au Tabor, pour y rétablir les ponts et pour attirer la partie de troupes bohêmes, qui se trouvait postée sur l'autre rive du Danube. Il rencontra peu de résistance et pénétra, vers le soir, jusque dans le faubourg de la Rossau.

» La garnison de Vienne (commandée par le comte Auersperg) se servant d'échelles et de fascines, prit d'assaut la barrière située près du débarcadère du chemin de fer du sud ainsi que celle du faubourg de la Landstrasse. Après un terrible combat de barricades, elle prit la Landstrasse, le Renweg, l'Erdberg et une partie de la Wieden, et enfin le soir, elle s'empara ainsi, après une résistance vigoureuse, du Belvédère et du jardin Schwarzenberg.

» Les troupes de réserve, postées sur la Schmelz, furent attaquées par une bande composée des plus téméraires, forte de 10,000 hommes et conduite par quelques centaines d'étudians. Exécutant un ordre de leur commandant, elles firent d'abord un mouvement rétrograde, puis elles cernèrent leurs assaillans et les anéantirent complétement. Plus de 200 étudians furent faits prisonniers à cette occasion.

» Voici la position que les troupes occupaient le 28 à 10 heures du soir. L'aile droite était dans la Rossau et s'étendait le long du canal du Danube jusqu'au Prater; le centre occupait le glacis à partir du confluent de la Vienne jusque devant la porte de Carinthie; l'aile gauche se trouvait sur la Schmelz et se déployait jusqu'au-delà de Wäbring.— On attendait la soumission du reste des faubourgs. — Quant à la ville intérieure, on lui avait accordé un nouveau délai de réflexion, et l'on en était à négocier. Pendant la journée il y avait, dans la ville, des coups de canon et de fusil; et lorsque les fuyards des faubourgs voulaient entrer dans la ville, ils en trouvaient les portes fermées. La diète se serait recommandée, dit-on, elle-même, ainsi que la ville, à la protection du prince Windischgrätz. — Dans les faubourgs, le feu avait éclaté sur 30 points différens. Le débarcadère du chemin de fer du sud et la nouvelle douane étaient en flammes. Des horreurs indicibles avaient été commises par les prolétaires, qui avaient pillé entre autres la maison des orphelins. — Des Hongrois, pas l'ombre.

» Charles-Albert, l'allié de tous ceux qui ont pris à tâche de miner l'empire Autrichien, a profité de ce moment pour faire rentrer Albini à Venise. Il y parut le 26, et notre escadre se retira de nouveau à Pola. Ce noble cousin et roi compte apparemment sur les embarras de l'Autriche, autant que sur l'appui de ses protecteurs. Espérons que ceux-ci du moins sauront encore respecter l'opinion publique, et qu'en eas d'attaque de la part de Charles-Albert, Radetzky pourra librement marcher sur Turin. »

2me SUPPLÉMENT.

ÉVÈNEMENS DE VIENNE.

Par le supplément que nous avons publié avant-hier samedi, nos lecteurs ont pu juger de la haute gravité des évènemens qui ont eu lieu à Vienne dans la journée du 28 octobre. On sait qu'il avait été donné aux habitans de cette ville par le feld-maréchal Windischgrätz qui en occupait déjà les faubourgs, quelques heures de réflexion pour se rendre à discrétion. La capitulation allait être exécutée lorsqu'à Vienne on apprit qu'un corps de troupes hongroises marchait au secours de la capitale. Par ce motif, la capitulation fut rompue deux fois, le 31 octobre et le 1er novembre. Après avoir repoussé les Hongrois, les troupes impériales occupèrent la ville intérieure de Vienne, où elles ne purent entrer qu'après une lutte des plus opiniâtres. Ces nouvelles se trouvent résumées par les trois bulletins suivans, qui sont arrivés à Constantinople, hier 12 novembre, par la voie de Belgrade.

I. DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Arrivée à Newstadt, près de Vienne, le 30 octobre, à 10 heures et demie du matin.)

Le feld-maréchal Windischgrätz au colonel Horv'ath à Newstadt.

« Vienne s'est rendue à discrétion. Aujourd'hui mes troupes vont occuper la ville.

Cette nouvelle doit être transmise aussitôt à Gratz, pour être communiquée de la plus loin, de la même manière que celles d'hier. »

II. DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Arrivée à Newstadt, le 31 octobre, à 9 heures du matin.)

Le feld-maréchal Windischgrätz au colonel Horv'ath.

« L'armée d'insurrection hongroise s'est avancée hier matin jusqu'à Schwechat, mais elle y fut attaquée par mon armée et repoussée jusqu'à Schwardorf. A Vienne on a profité du mouvement des Hongrois pour rompre la capitulation et pour refuser la soumission. Cette tentative a échoué devant les mesures prises par moi, et l'occupation de la ville aura lieu aujourd'hui. »

III. DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

(Arrivée à Newstadt, le 1er novembre, à 8 heures et demie du matin.)

Le feld-maréchal Windischgrätz au colonel Horv'ath.

« L'armée d'insurrection hongroise s'est retirée derrière la Leitha, jusqu'où elle a été

---

chaleur, sans entraînement, sans conviction. Cette plaidoirie ne produisit qu'un médiocre effet, qu'une sensation passagère. Désolé de voir Marguerite si mal défendue, le curé qui n'avait pas quitté Pierre un seul instant, qui l'avait soutenu quand il faiblissait, et l'avait encouragé dans cette triste épreuve; le vieux curé se levait, s'approchait de la barre, salua les juges et sollicita la permission d'être entendu

Messieurs, dit-il, personne plus que moi ne révère la justice; tout en gémissant de ses rigueurs, mal plus que moi n'en reconnaît la nécessité, mais cette justice n'est elle pas exposée souvent à l'erreur?... Ne saurait-elle être abusée par de trompeuses apparences? Dans l'absence de preuves positives qui ne laissent d'incertitude à aucune conscience, doit-elle oser prendre un arrêt qui privera un innocent de la liberté, l'honneur à un père de l'honneur à toute une famille? Oh! permettez-moi de le dire, messieurs, rien dans les débats qui s'agitent en ce moment devant vous, rien ne prouve à vos yeux la culpabilité de Marguerite; tout aux mieux démontre son innocence... Je l'ai reçue enfant, reprit le vénérable ecclésiastique en levant vers nos sièges, je l'ai vu naître et grandir; c'est moi qui ai versé sur son front l'eau sacrée du baptême; c'est moi qui l'ai admise aux délices de la sainte communion; j'ai été le dépositaire de ses premiers désirs, de ses premiers secrets, de ses premières fautes, et je le dis en face du Dieu qui nous entend et nous voit, messieurs, jamais, jamais cœur ne fut plus chaste et plus ingénu... Marguerite, pendant quinze ans, n'a pas cessé d'être un modèle de piété filiale, de douceur, de dévouement... Comment croire que de coupables pensées se soient glissées dans l'esprit de cette fille modeste et sage? comment croire que cette âme si pure se soit ouverte en un instant à la convoitise et au crime?... Oh! non, messieurs, une telle contradiction n'est pas dans la nature; une semblable métamorphose ne peut si subitement s'accomplir... Non, Marguerite n'a pas succombé à une tentation honteuse; elle n'a pas souillé ses cheveux blancs du sou pire; non, Marguerite n'a pas voié ses mains; c'est moi qui l'affirme, la main sur le cœur et les yeux fixés sur la croix!

— Merci, monsieur le curé, merci, s'écria la jeune demoiselle en se levant.

Et son regard allait chercher dans l'auditoire le regard attristé de Julien, qui la contemplait avec des yeux pleins de compassion.

Les avocats présents à l'audience, les juges, le président, l'avocat du roi lui-même, furent émus profondément par cette fonction simple et touchante du vieux curé; mais la réflexion et le sang-froid succédèrent à cette impression, et quand, interrogeant leur conscience, ils examinèrent scrupuleusement les faits; quand ils eurent repoussé, comme contraire à l'impartialité de la justice, cet intérêt involontaire qui se joint toujours dans les larmes d'une belle jeune fille; en présence des explications et des aveux de l'accusée, qui reconnaissait être restée seule dans l'appartement du notaire le jour où l'argenterie avait disparu; en accumulant toutes les preuves de détail qu'avait fait surgir des débats; en tirant des indications morales qui semblaient rattacher l'idée du vol au mariage projeté entre deux, Julien et Marguerite, que vous dira-je? Après cet examen, la plupart des juges restèrent convaincus de la culpabilité de la jeune servante, et plusieurs voix de majorité décidèrent sa condamnation.

Deux cris déchirants accueillirent le prononcé de l'arrêt : pâle et tremblante, Marguerite se leva, croisa légèrement les bras, et regardant ses juges avec cette sainte fierté, cette noble résignation qui ne rayonne jamais sur le front d'un coupable :

— Je suis innocente, messieurs; vous avez condamné une innocente... Puisse Dieu vous pardonner comme je vous pardonne!

Réfugié dans un angle obscur du prétoire, un homme, jeune encore, à la physionomie basse et sinistre, aux mains rudes, aux pieds accentués, vêtu d'une blouse et coiffé d'une casquette, avait suivi les débats avec l'attention la plus soutenue, avec la plus vive curiosité. Un signe involontaire d'assentiment lui était échappé pendant la réplique de l'avocat du roi, et, lorsqu'après un mortel quart-d'heure les juges rentrèrent en séance, et que le président prononça l'arrêt, à l'annonce du résultat de leur délibération, cet homme sembla soulagé d'un pesant fardeau et murmura à voix basse ces mots :

— Bien jugé!

— Peut-être... dit en passant auprès de lui un ouvrier jardinier qui venait d'entrer dans la salle, et qui s'avança jusqu'au bureau du président, sur lequel il déposa une fourchette noirie.

— Messieurs les juges, s'écria-t-il, tout-à-l'heure, en bêchant un carré de terre situé derrière l'abattoir du boucher François, j'ai trouvé cette fourchette d'argent, qui vous aidera, je l'espère, à découvrir entièrement la vérité... En effet, de telles graines ne viennent pas d'elles-mêmes dans le sol... Celui qui l'a enfouie savait ce qu'il y cachait, et devant, sauf erreur, pratiquer le jardinage avec moins de succès que le vol...

L'homme à la casquette avait suivi le jardinier des yeux avec une visible inquiétude, qui s'était, à la vue de la fourchette, changée en véritable effroi. Enfonçant son bonnet sur son front, il jeta un regard oblique autour de lui et fit un mouvement pour s'esquiver; mais un officier de police qui, surpris de son attitude mystérieuse, l'observait attentivement depuis un quart-d'heure, le saisit par le collet de sa blouse et le força de s'arrêter.

Cet incident produisit une certaine agitation dans la foule; le président, voulant en connaître le motif, ordonna à l'homme à la casquette de s'approcher et de se découvrir, et Marguerite ne put s'empêcher de tressaillir en reconnaissant le garçon boucher qui, le jour du vol, avait apporté la provision de viande chez le notaire Bresson. Le voile se déchira soudain devant elle, et une seconde lui suffit pour comprendre ce qui lui avait paru jusqu'alors inexplicable.

— Le voleur! le voilà! s'écria-t-elle d'une voix profondément convaincue.

— Le voleur! le voilà! répéta le jardinier; car cet homme est précisément l'un des garçons du boucher François.

— Le voleur! le voilà! pensèrent intérieurement les juges, en remarquant que la fourchette était marquée des initiales de M. Bresson.

Malgré leur vraisemblance, ces suppositions manquaient d'un caractère suffisant d'authenticité, et il était indispensable, pour déterminer le coupable avec certitude, d'éclaircir les obscurités dont était encore entouré ce vol mystérieux.

Le garçon boucher se renferma d'abord dans un système complet de dénégation et répondit avec une insolente fermeté; cependant les questions habiles et prostées du président l'enfermèrent dans un cercle où il laissa bientôt son sang-froid et son audace; elles le jetèrent dans des contradictions qui se tournèrent en armes contre lui; on lui demanda l'explication de ces mots : bien jugé! que lui avait entendu prononcer l'officier de police, la cause du mouvement qui l'avait porté à fuir pendant la déposition du jardinier, et il n'allégua que des raisons embarrassées. Enfin, vaincu dans cette lutte intelligente, où il avait la vérité pour adversaire et sa propre conscience pour accusateur; la de se battre contre l'évidence d'une culpabilité qui déjà n'était plus douteuse pour personne; sentant bien qu'à chaque minute il s'enfonçait plus avant dans le bourbier du mensonge, il finit par avouer comment, en se voyant seul avec Marguerite, il avait conçu l'idée de s'emparer du panier d'argenterie; comment, feignant de sortir, il s'était d'abord caché dans la cuisine, puis, derrière les rideaux d'une alcôve; comment enfin il avait mis à profit l'entrée de Marguerite dans une autre pièce pour quitter sa cachette, pénétrer dans la salle à manger, se saisir de l'argenterie et disparaître par la porte qui donnait sur l'escalier, sans que Marguerite pût rien soupçonner ni rien entendre. La crainte d'être découvert lui avait décidé le premier jour à enfouir dans un coin du jardin les objets de son vol; le lendemain, il avait eu soin de les déterrer pour les vendre à un recéleur; mais, par un inexplicable oubli, une fourchette était restée dans la terre, preuve accablante, témoignage en quelque sorte providentiel qui devait préserver la justice d'une faute et lui arracher une victime.

On conçoit que de tels aveux, en déplaçant le coupable, devaient aussi déplacer la peine; mais ce qu'il est moins aisé de comprendre, c'est la joie du père, de Julien, du vieux prêtre, à cette péripétie inprévue.

Pierre pressa contre son cœur sa fille chérie, sa pauvre Marguerite qu'il avait vue assise sur les bancs de l'infamie; il couvrit de baisers et de larmes son visage, qu'avait maigri la captivité; il trouva pour la plaindre, pour la consoler de tant d'humiliations et d'outrages, les éloquentes paroles que l'amour paternel seul peut inspirer; et tous ceux qui entendirent l'obscur paysan exprimer dans son informe langage tant de touchantes pensées et de nobles sentiments, ne purent s'empêcher de remercier Dieu et de s'associer aux délices de son bonheur.

Marguerite, mariée depuis bien longues années à Julien, habite encore aujourd'hui Valenciennes. Le notaire, pour réparer autant que possible l'injuste accusation qu'il avait fait peser sur elle, lui accorda une modique pension que lui ont continuée ses héritiers; tout le monde la connaît, tout le monde l'aime, et si elle se plaît quelquefois à conter cette petite histoire, c'est pour rappeler à ceux qui l'écoutent qu'il n'est pas une justice qui ne soit sujette à l'erreur.

BÉRÉNIER-GALLET.